

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 359-2-2019, amendant le règlement numéro 359-1-1997 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.

Original signé

Nicole Renaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim